



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-63756>

Département(s) de publication : **94, 66, 11, 34**

Annonce n° **24-63756**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Office Français de la Biodiversité

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 13002591900015

**Ville** : Vincennes

**Code postal** : 94300

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 94, 66, 11, 34

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Identifiant interne de la consultation** : 2024MAPA-07

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Service de la Commande Publique (S.C.P)

**Adresse mail du contact** : Marches.publics@ofb.gouv.fr

**Numéro de téléphone du contact** : +33 145143670

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Se reporter à l'article 4.1 "Pièces constitutives de la candidature" du règlement de la consultation (RC)
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Se reporter à l'article 4.1 "Pièces constitutives de la candidature" du règlement de la consultation (RC)
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Se reporter à l'article 4.1 "Pièces constitutives de la candidature" du règlement de la consultation (RC)

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 22/07/2024 à 12:45

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Critères d'attribution :** Les critères de sélection des offres se trouvent à l'article 5.2.1 du règlement de consultation Critère n°1 Valeur technique (voir le détail des sous-critères dans le règlement de consultation) 60% ; Critère n°2 Démarche éco-responsable (voir le détail des sous-critères dans le règlement de consultation) 10% ; Critère n°3 Prix des prestations analysés sur la base de la DPGF 35%

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Déploiement d'une campagne de sensibilisation pluriannuelle concernant la nouvelle réglementation de la pêche de loisir dans le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 71241000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** La procédure de passation est la procédure adaptée ouverte, conformément aux articles L. 2113-10, L. 2123-1, L. 2132-2, R. 2113-1, R. 2112-1 à R.2112-3 inclus et R. 2123-1, R. 2123-4, R. 2123-5, R.2131-12 1° du Code de la commande publique. Les prestations attendues sont explicitées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P). Il s'agit d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire et mono-attributaire. Sur la durée totale du marché (se reporter à l'article 2.1 du règlement de consultation (R.C)), le montant financier de l'opération sera inférieur au seuil européen des marchés.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Parc naturel marin du Golfe du Lion

**Durée du marché (en mois) :** 36

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Point n°1: les candidats doivent retirer le DCE à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> 2°) Modification de détail Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si le délai de 7 jours, laissé aux candidats pour prendre connaissance d'éventuels éléments complémentaires d'étude, ne pouvait être respecté en raison de la date limite fixée pour la remise des offres, cette dernière serait reportée de façon à rétablir ledit délai. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date. Les modifications au dossier de la consultation sont publiées sur la plateforme de dématérialisation [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) . Il est également précisé, que les candidats ne peuvent pas modifier les pièces contenues dans le dossier de consultation des entreprises. 3°) Négociation Après l'examen de l'ensemble des offres et sous réserve d'un nombre de candidats suffisants, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les 3 premiers candidats du classement provisoire (avant négociation) à l'exception : \_ De ceux dont la candidature sera rejetée ; \_ De ceux dont l'offre sera jugée inappropriée ; \_ De ceux dont les offres ne satisfont pas l'ensemble des exigences techniques exprimées au CCTP ; \_ De ceux dont la note des cinq (5) sous-critères de la valeur technique/démarche éco-responsable (avant négociation) n'atteint pas un minimum de 3,25 sur 6,5 points. Dans l'éventualité où moins de 3 candidats auraient remis une offre, l'OFB négociera avec les candidats restants sous réserve des exceptions précédemment citées. Par conséquent, les candidats sont invités à transmettre leurs meilleures offres technique et financière. La négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre. Conformément à l'article R 2123-5 du Code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base

de l'offre initiale, sans négociation. La négociation ne peut pas porter sur l'objet du marché, ni modifier substantiellement de ses caractéristiques telles que définies aux documents de la consultation. Les discussions de la négociation peuvent être menées : \_ Soit sous forme d'échange d'écrits par voie postale ou électronique ; \_ Soit aussi se dérouler sous forme d'entretien téléphonique ou visioconférence via Zoom/Microsoft Teams ou équivalent ou bien dans les locaux du pouvoir adjudicateur. Dans ce cas, le calendrier des réunions est fixé d'un commun accord par les représentants du pouvoir adjudicateur et des candidats concernés. Ces discussions pourront, le cas échéant, conduire à modifier et/ou compléter sur un ou plusieurs points l'offre initiale de chacun des candidats avec lesquels la négociation est engagée. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur invite les candidats à lui remettre une nouvelle version des documents concernés pour prendre en compte les résultats de la négociation et finaliser le classement des offres en conséquence.

4°) Procédure infructueuse \_ Si aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, ou \_ Si seules des candidatures irrecevables au sens de l'article R.2144-7 du Code de la commande publique ou des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique ont été présentées, La procédure sera déclarée infructueuse et elle pourra être suivie d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article R. 2122-2 du Code de la commande publique.

5°) Méthode de notation des offres Les offres sont analysées au regard des critères ci-dessus. Pour chaque critère cité à l'article 5.2.1 du présent règlement de consultation, l'offre analysée obtient une note de 0 à 10 (10 étant la meilleure) puis cette note est pondérée par le taux qui lui est associé. Chacune des notes pondérées sont ensuite additionnées pour obtenir une note finale sur 10 valant pour l'ensemble des critères. Le marché est attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, correspondant à l'offre classée en première position à l'issue du classement des offres. Les offres ne satisfaisant pas à l'ensemble des exigences techniques attendues telles qu'exprimées au CCTP seront éliminées et rejetées par le pouvoir adjudicateur. De plus, un candidat n'ayant pas obtenu un total minimum de 3,25 points sur 6,5 affectés aux cinq (5) sous-critères de la valeur technique/démarche éco-responsable indiqués, ci-dessus, est éliminé.

6°) En cas de contestation d'erreur matérielle Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, c'est le prix forfaitaire indiqué à l'acte d'engagement qui fait foi.

7°) En cas de recours à un sous-traitant au moment du dépôt de l'offre Prière de se reporter à l'article 4.6 du règlement de consultation (RC)

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/06/2024**